

gne, qui les conduira jusqu'à Fiume ou Trieste; & que si les vents contraires les obligeroient de relâcher dans un des Ports du Royaume de Naples, les Impériaux qui seront à bord de ces Bâtimens, seront en droit de demander qu'on leur fournisse, moyennant un prix convenable, tout ce dont ils auront besoin.

6. Qu'il sera permis à la Garnison d'acheter des vivres dans la Ville de Messine.

7. Que le Prince de Lobkowitz pourra donner part de la Capitulation au Général Roma qui commande à Siracuse, & en faire même venir de l'argent.

8. Que les prisonniers faits par les Espagnols à l'attaque des Châteaux de Gonzague & de la Lanterne seront libres le jour que les Assiégés sortiront de la Citadelle.

9. Que les Officiers Impériaux, qui ont laissé leurs familles & leurs Bagages dans la Ville de Messine ou dans quelques autres Lieux du Royaume de Sicile, pourront les retirer, & les amener avec eux.

10. Que ceux qui auront quelques affaires dans la Ville, y seront reçus avec un Passeport du Prince de Lobkowitz, à condition que les Assiégés recevront dans la Citadelle les Officiers Espagnols, qui auront des Passeports du Marquis de Gracia-Real.

11. Qu'en attendant que la Garnison sorte de la Place, les Espagnols suspendront leurs travaux, & ne commettront aucun acte d'hostilité, pourvu que les Assiégés n'entretiennent commerce avec aucun Bâtiment, & qu'ils laissent entrer & sortir librement tous ceux qui appartiennent aux Espagnols.

12. Que si après que les Entrepreneurs qui ont fait quelques fournitures à la Garnison, auront réglé leurs comptes avec le Commissaire Impérial qui est